

Tarifs 2009 - 2010

Les factures bimestrielles sont envoyées à votre domicile ; vous devez vous en acquitter soit auprès de la Trésorerie Principale de Massy, soit par prélèvement bancaire.

1 Accueil matin & soir (*)

- ▶ **Accueils du matin pour les maternels et les élémentaires**
- ▶ **Accueils du soir** : A partir de 16 h 20 pour les maternels et 18 h pour les élémentaires
- ▶ **Accueil des élémentaires en accueil de loisirs maternel** : A partir de 18 h

Tarif Minimum		Tarif Maximum		Tarif Extérieur	
Forfait Mensuel	Tarif journalier	Forfait Mensuel	Tarif journalier	Forfait Mensuel	Tarif journalier
2,91	0,83	17,5	4,36	21,3	5,24
6,12	1,56	34,1	8,73	40,9	10,6
6,12	1,56	34,1	8,73	40,9	10,6
<hr/>					
2 Restauration scolaire					
▶ Accueil du midi sur le temps scolaire et dans le cadre des accueils les mercredis et vacances			0,82	5,69	6,83
▶ Accueil individualisé du temps du midi (PAI)		2,91	0,83	18,3	4,47
				21,9	5,36
<hr/>					
3 Études surveillées					
La tarification "à partir du second enfant est supprimée". Le tarif mentionné est donc applicable à chaque enfant inscrit à l'étude surveillée.		13,4	3,32	26,8	6,65
				32,1	7,98

(*) Deux types de forfait :

- 1 forfait journalier : participation occasionnelle durant le mois.
- 1 forfait mensuel : dès la 5^e participation durant le mois.

	Tarif Minimum		Tarif Maximum		Tarif Extérieur	
	Forfait Mensuel	Tarif journalier	Forfait Mensuel	Tarif journalier	Forfait Mensuel	Tarif journalier
4 Accueil de loisirs (Mercredi et vacances) (***)						
‣ Accueils de loisirs maternels	7,07	3,64	29,7	14,7	35,6	17,7
‣ Accueils de loisirs élémentaires	6,03	3,01	24,5	12,3	29,5	14,8
‣ Accueil des élémentaires en accueil de loisirs maternel : A partir de 18 h	3,01	1,56	17,4	8,73	21,3	10,6
5 Massy MultiSports						
‣ Tarifs appliqués à chaque enfant, accueilli à titre individuel, en demi-journée. Forfait trimestriel ‣	9,88		32,3		38,8	
6 Petits Peintres						
Forfait trimestriel ‣	13		42,7		51,2	
7 Mini-colos à Saults-les-Chartreux ou en base de loisirs						
‣ Un mini-séjour comprend 4 ou 5 journées. Forfait trimestriel ‣	4,26		33,1		39,8	

(***) Deux types de forfait :

- 1 forfait journalier : participation occasionnelle durant le mois.
- 1 forfait mensuel : dès le 2^e mercredi du mois, ou appliqué pour chaque semaine de vacances, dès le 2^e jour de présence.

Les repas s'ajoutent aux tarifs.

Surfacturation en cas de retards répétés des familles après 18 h 45

Le tarif fixé est de **11€** par ½ heure de retard.
 Cette surfacturation sera effective dès l'horaire de fermeture de l'accueil.
 Toute ½ heure engagée sera due.

INFORMATIONS GENERALES

L'attestation des frais de garde (aide au CE ou crédit d'impôt) vous sera envoyée sur demande écrite auprès du service facturation.

Si vous n'avez pas fait calculer votre barème social et familial, le tarif maximum sera alors appliqué.